

Parenthèses



Catalogue vacances été 2023



Bienvenue à tous !



Chères vacancières et chers vacanciers,

Nous sommes heureux de vous proposer notre catalogue "**Vacances été 2023**".

Comme l'année dernière, nous organisons des séjours dans le **Morbihan** mais aussi en **dehors du département**.

Nos séjours sont pour tous les adultes de **plus de 18 ans**.

Le nombre d'accompagnants, sur chaque destination, est adapté à vos capacités et vous permet de **vivre les vacances qui vous conviennent**.

Nous vous proposons des animations et des activités originales que vous pourrez faire avec le reste du groupe mais aussi tout seul, à deux, à trois ou en couple.

Nous restons à l'écoute de vos envies, **n'hésitez pas à nous dire ce que vous voulez faire pendant vos vacances**.

Nous vous souhaitons une belle découverte de ce catalogue et une excellente année 2023 !

Ce que vous trouverez dans ce catalogue :

Informations générales page 2 à 4

Informations pratiques page 5


Je choisis mes vacances page 6

Je réserve mes vacances page 7

Les pictogrammes page 8

 Les vacances des Voyageurs page 12 à 21

 Les vacances des Explorateurs page 22 à 33

 Les vacances des Globe-trotteurs page 34 à 45

Le dossier d'inscription page 47



Papiers administratifs

- Carte d'identité,
- Carte vitale ou attestation d'assurance maladie,
- Carte d'invalidité (si vous en avez une),
- Carte de stationnement (si vous en avez une),
- Ordonnances en cas de traitement ou d'intervention médicale (infirmier ou autres),
- Pilulier préparé en cas de traitement.

Communiquer pendant le séjour

Pendant le séjour, les accompagnants utilisent majoritairement leur téléphone portable personnel.

Nous leur demandons de ne pas joindre directement les familles (sauf urgence ou besoins spécifiques).

Pour avoir des nouvelles, vous pouvez contacter le service pendant ses horaires d'ouvertures ou l'astreinte joignable 24h/24 en cas d'urgence.

Argent de poche

Nous pouvons prendre en charge votre argent de poche le jour du départ.

Un porte-monnaie devra alors être remis au responsable du séjour au moment du départ avec les directives d'achats ou d'utilisations s'il y en a.

Si vous le souhaitez, il est possible de nous adresser l'argent de poche par chèque ou par virement. Celui-ci doit nous parvenir au plus tard 1 mois avant le départ en séjour.

Partir en couples

Dans tous nos séjours, nous serons heureux d'accueillir des couples. Merci de nous le signaler lors de l'inscription pour que nous puissions prévoir l'installation de l'hébergement.

De plus, nous pouvons aménager des «instants couples» (une balade, boire un verre, aller au restaurant...) ou programmer des activités uniquement pour le couple afin que vous puissiez profiter de moments privilégiés.

Médicaments / Soins infirmiers / Matériel médical

Veillez à bien remplir les renseignements médicaux afin que nous puissions anticiper et prévoir tous les besoins des vacanciers. Chaque traitement devra **obligatoirement** être accompagné de **l'ordonnance originale à jour**. Les personnes énurétiques et/ou encoprétiques doivent prévoir un trousseau adéquat à leurs besoins (couches, protections de lit). Si le nécessaire n'est pas fourni, les achats seront facturés ainsi que toutes détériorations de la literie. Nous prenons en charge la continuité des soins nécessaires au bien-être des vacanciers. **Si besoin, nous programmons la venue du personnel médical mentionné sur l'ordonnance délivrée**. Dans ce cas, nous vous demandons de nous prévenir dès l'inscription afin que nous puissions organiser les interventions.



Encadrement

Notre objectif principal est de permettre aux vacanciers de s'évader, de souffler et de profiter de leurs vacances en toute sécurité, dans des séjours réellement adaptés à leurs besoins et à leurs capacités.

C'est pourquoi nous attachons une grande importance au recrutement de nos accompagnants.

Nous formons des équipes composées de personnes bénéficiant d'expériences et de formations différentes. Nous sommes convaincus de la richesse de ce procédé et le rendons possible grâce à un taux d'accompagnement plus élevé que dans d'autres organismes et un suivi quotidien pendant les séjours.

Sur chaque séjour Parenthèses :

- Le nombre d'accompagnant correspond aux besoins du groupe.
- 1 responsable permanent du service s'assure du bon déroulement du séjour.

Activités

Vous êtes maître de vos vacances !

Nous n'attendons pas l'arrivée sur le lieu du séjour pour décider des activités pratiquées. En effet, il est nécessaire de les réserver à l'avance et d'anticiper notre venue pour qu'elles soient réalisables. L'ensemble de nos séjours comporte des activités phares, en relation avec un thème précis, ce qui permet de composer des groupes homogènes et qui ont les mêmes attentes. Les activités proposées ne sont pas obligatoires et vous pouvez choisir de les pratiquer ou non. De plus, nous pouvons intégrer de nouvelles activités à notre programme.

Proposez-les, nous les ajouterons !

Même s'il s'agit de vacances en groupe, nous personnalisons au maximum votre séjour afin que ce soit **votre** voyage ! Le planning définitif comprenant l'ensemble des excursions et visites sera bien évidemment construit au début du séjour avec l'ensemble des participants. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos envies ou vos idées.

Le transport

Si vous n'avez pas de solution pour vous rendre sur votre lieu de vacances, Parenthèses vous propose 4 lieux de rassemblement pour venir vous chercher :

- Foyer Prad Izel à Hennebont.
- Foyer La Belle Vie à Pontivy.
- Foyer Kerudo à Auray.
- Foyer Beaupré Lalande à Vannes.

Le tarif A/R du transport est de 60 €.

Les séjours n° 15, 16, 20, 21, 26 et 27 ont des organisations particulières de transport. Elles sont indiqués sur le descriptif des séjours.



Les aides financières



Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : Démarches à faire auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) via le formulaire Cerfa n° 15692*0 (uniquement pour un séjour adapté).



Mutuelle : Vous renseigner directement auprès de votre mutuelle.

Caisse de retraite : Vous renseigner directement auprès de votre caisse de retraite



Comité Social Economique : Vous renseigner auprès du CSE de votre employeur.



ANCV : Un formulaire est à retirer auprès de l'Adapei du Morbihan (hors ESAT)



Pour les familles :

CAF : Vous renseigner auprès du service social de la CAF.

Appelez le 3230 (service gratuit + prix d'un appel) pour vous renseigner.

CCAS : Vous renseigner auprès de votre commune de résidence.



Conseil Départemental du 56 : Vous renseigner auprès du Centre Médico-Social de votre secteur.

Si je ne veux plus partir en vacances ?

Lorsque vous effectuez votre demande de réservation pour votre séjour, nous vous proposons automatiquement une assurance « **Multirisques Loisirs avec annulation sans justificatif** ».

Si vous acceptez d'y souscrire, en cas d'annulation, vous serez remboursé(e)s des sommes versées ainsi que des frais supplémentaires selon la date d'annulation (voir condition particulières de vente) à hauteur variable selon la raison de l'annulation.

Nous vous conseillons vivement de bien lire le contrat d'assurance pour vous assurer qu'il correspond à votre situation et de prendre connaissance de l'ensemble des conditions.

Par exemple : J'ai payé 1 120 € soit la totalité de mon séjour mais j'annule 10 jours avant le départ sans justificatif. Il faut contacter l'assurance et transmettre les documents demandés. Si les conditions sont remplies, l'assurance me rembourse 784 € car il y a 30 % de franchise.

Les assurances proposées par les cartes bancaires imposent généralement que le paiement du voyage soit effectué avec la carte de crédit concernée.



Pour tous les séjours

- Un accompagnant vous aidera si vous avez besoin.

Par exemple, pour l'argent de poche, pour les sorties, pour les gestes de la vie quotidienne ou pour un conseil.

- Si vous avez un traitement médical, il doit être dans un pilulier (il est conseillé de prévoir 2 jours en plus de traitement).
- Si vous avez besoin de matériel médical, vous devez transmettre votre demande et l'ordonnance à Parenthèses avant le 31 mars 2023.
- Si vous avez l'habitude de sortir librement de chez vous, vous pourrez sortir seul sans accompagnant pendant le séjour.
- Pour chaque séjour, regardez bien : Le lieu et les dates - La taille du groupe - Le type de logement - Les particularités de transport et les activités proposées.

Comprendre le tarif de vos vacances

Rappel : Lorsque vous payez les activités, le logement et la nourriture, vous payez également la part des accompagnants.

Ploërmel / Séné (8 vacanciers)

- Salaire des 6 accompagnants : 79€/jour.
- Le logement : **65€/jour pris en charge par l'Adapei 56** (mise à disposition des locaux).
- Le ménage (entreprise) : 8€/jour.
- La nourriture traiteur : 35€/jour.
- Les activités : 11€/jour.
- Les véhicules sur place : **7€/jour pris en charge par l'Adapei 56** (mise à disposition des véhicules).
- Les déplacements : 2€/jour.
- Les frais de services : 5€/jour (minoré car l'Adapei 56 en prend en charge une partie).

Total : 140 € par jour soit 1 120 € pour une semaine de vacances.

Sans mise à disposition des établissements et des véhicules par l'Adapei 56 vos vacances auraient coûtées 212 € par jour soit 1 696 € pour une semaine de séjour.

Guérande ou Saint-Malo (7 vacanciers)

- Salaire des 2 accompagnants : 33€/jour
- Le logement : 55€/jour
- Le ménage (forfait) : 2€/jour
- La nourriture gestion libre : 12€/jour
- Les activités : 14€/jour
- Les véhicules sur place : 8.5€/jour
- Les déplacements : 2.5€/jour
- Les frais de services : 5 €/jour (minoré car l'Adapei 56 en prend en charge une partie)

Total : 132 € par jour soit 1 980 € pour un deux semaines de vacances.

Je choisis mes vacances

Je dois choisir des vacances qui respectent mes besoins d'accompagnement.
un besoin d'accompagnement c'est quand j'ai besoin d'aide pour faire quelque chose.
par exemple je peux avoir besoin d'aide pour me laver ou pour manger.

il y a 3 groupes de vacanciers.

le nombre d'accompagnants est différent pour chaque groupe de vacanciers.

les voyageurs



je suis dans le groupe des voyageurs si je veux **souvent** un accompagnant

- pour m'aider à me laver
- pour m'aider à m'habiller
- pour m'aider à manger
- pour m'aider à être bien dans un groupe
- pour m'aider à discuter avec les autres
- pour m'aider pendant les activités

je peux être fatigué et avoir besoin d'être tout seul.

je veux que les vacances et les activités s'adaptent à mon rythme.

les explorateurs



je suis dans le groupe des explorateurs si je veux **parfois** un accompagnant

- pour m'aider à me laver
- pour m'aider à m'habiller
- pour m'aider à être bien dans un groupe
- pour m'aider à discuter avec les autres

je veux faire beaucoup d'activités.

je veux bien qu'il y ait des changements dans l'emploi du temps de la journée.

les globe-trotteurs



je suis dans le groupe des globe-trotteurs si je veux un accompagnant

- pour m'aider à savoir quand je dois me préparer
- pour m'aider à organiser mes affaires
- pour m'aider si j'ai un problème
- pour m'aider à organiser les activités de la journée

je veux faire beaucoup d'activités.

j'arrive facilement à discuter avec les autres.

Je réserve mes vacances

Je m'inscris en 3 étapes



• étape 1

j'appelle Parenthèses au **02 97 63 91 73**.

ou



j'envoie un mail à Parenthèses à **vacancesetloisirs@adapei56.net**

je dis le séjour qui m'intéresse.

je dis si j'ai besoin d'un transport pour aller sur le lieu des vacances.

je dis si j'ai besoin de matériel médical ou de passage infirmier.



je remplis le dossier d'inscription.

le dossier d'inscription est à la fin du catalogue.

je peux me faire aider par mon foyer, le SAVS ou une assistante sociale.



je dois payer une avance de **250 € si je pars 1 semaine**.

je dois payer une avance de **500 € si je pars 2 semaines**.

je peux payer par chèque.

je peux payer par virement bancaire.

je peux payer avec des chèques vacances.



j'ai 15 jours pour envoyer mon dossier d'inscription et l'argent.



Adapei du Morbihan

Service Parenthèses

2, allée de Tréhornec - BP116

56003 Vannes Cedex

• étape 2



Parenthèses lit mon dossier et me confirme mon inscription.

si le séjour que je veux n'est pas possible.

Parenthèses me propose un autre séjour si il y a encore de la place.

je dois envoyer mes ordonnances de matériel médical **avant le 31 mars 2023**.

• étape 3



je dois payer le reste de mes vacances **avant le 30 juin 2023**.

je peux demander à payer en plusieurs fois.

Les pictogrammes

ils veulent dire quoi ?



lieu de séjour

(BY CANDY DESIGN FROM THE NOUN PROJECT)



accès pmr

(BY DIGITALSHARDS FROM THE NOUN PROJECT)



musique

(BY CANDY DESIGN FROM THE NOUN PROJECT)



dates de séjour

(BY DANIL POLSHIN FROM THE NOUN PROJECT)



le transport

(BY WEBTECHOPS LLP FROM THE NOUN PROJECT)



faire les magasins

(BY JUAN PABLO BRAVO FROM THE NOUN PROJECT)



prix

(BY ALICE DESIGN FROM THE NOUN PROJECT)



domicile

(BY AMRULD FROM THE NOUN PROJECT)



cuisiner

(BY TASRIF FROM THE NOUN PROJECT)



le groupe

(BY GREGORY RADEK FROM THE NOUN PROJECT)



restauration

(BY GAMMA DESIGNS FROM THE NOUN PROJECT)



aller au marché

(BY ARIF FAJAR YULIANTO FROM THE NOUN PROJECT)



entre amis

(BY BJÖRN ANDERSSON FROM THE NOUN PROJECT)



livraison des repas par un traiteur

(BY MD SAIFUL ALAR FROM THE NOUN PROJECT)



animaux

(BY LAYMIK FROM THE NOUN PROJECT)



en couple

(BY SYMBOLÓN FROM THE NOUN PROJECT)



repas cuisinés sur place

(BY N. K. NARASIMHAN FROM THE NOUN PROJECT)



plage

(FROM THE NOUN PROJECT)



seul ou seule

(BY YAROSLAV SAMOYLOV FROM THE NOUN PROJECT)



les activités

(BY CONNOR PILOT FROM THE NOUN PROJECT)



jeux

(BY CREATIVE MAHIRA FROM THE NOUN PROJECT)



hébergement

(BY VERVE-S FROM THE NOUN PROJECT)



faire du vélo

(BY SAKACHAI RUANKAM FROM THE NOUN PROJECT)



spectacle

(BY SYAWALUDDIN FROM THE NOUN PROJECT)



chambres partagées

(BY PHILLIPP PETZKA FROM THE NOUN PROJECT)



médiation animale

(BY CRITIANO ZOUCAS FROM THE NOUN PROJECT)



loisirs créatifs

(BY EVAN BOND FROM THE NOUN PROJECT)



chambre individuelle

(BY LARS MEIERTOBERENS TA FROM THE NOUN PROJECT)



marche / balade

(BY LINDA FROM THE NOUN PROJECT)



restaurant

(BY TULPAHN FROM THE NOUN PROJECT)



ascenseur

(BY ICON LAUK FROM THE NOUN PROJECT)



char à voile

(BY GREGORY MONTIGNY FROM THE NOUN PROJECT)



piscine

(BY FLATART FROM THE NOUN PROJECT)



escalier

(BY JUAN PABLO BRAVO FROM THE NOUN PROJECT)



randonnée

(BY FRAN COUTO FROM THE NOUN PROJECT)



détente

(BY FREDLEY FROM THE NOUN PROJECT)



piscine

(BY WEBTECHOPS LLP FROM THE NOUN PROJECT)



faire la fête

(BY MARTIN LEBRETON FROM THE NOUN PROJECT)



faire du bateau

(BY CHAPPARAFROM THE NOUN PROJECT)



les voyageurs

(BY ALEX MURAVEV FROM THE NOUN PROJECT)



les explorateurs

(BY MARIA ZAMCHY FROM THE NOUN PROJECT)



les globes-trotteurs

(BY FITRAPRATAMA FROM THE NOUN PROJECT)

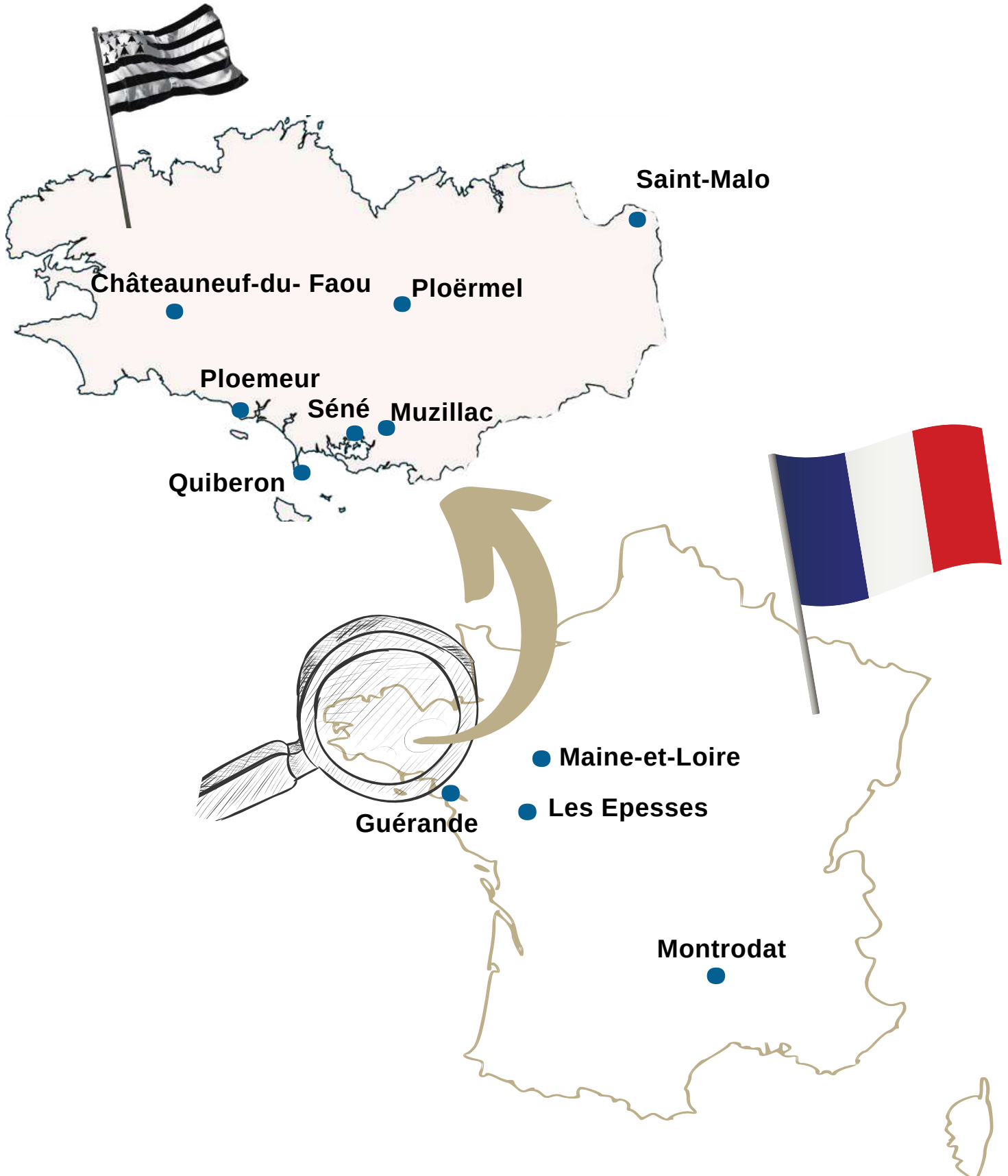
S'amuser, profiter, rigoler...



Les séjours d'été 2023



Nos séjours d'été





Les voyageurs



je suis dans le groupe des voyageurs si je veux souvent un accompagnant :

- **pour m'aider à me laver**
- **pour m'aider à m'habiller**
- **pour m'aider à manger**
- **pour m'aider à être bien dans un groupe**
- **pour m'aider à discuter avec les autres**
- **pour m'aider pendant les activités**

je peux être fatigué et avoir besoin d'être tout seul.

je veux que les vacances et les activités s'adaptent à mon rythme.

Tableau récapitulatif



N° de page	Lieu du séjour	Capacité d'accueil	Dates	N° du séjour
14	Séné « de la musique, des animaux et le golf du Morbihan » <i>IME Le Bois de Liza</i>	8 vacanciers 6 accompagnants 20 chambres	du samedi 22 au samedi 29 juillet 2023	1
			du samedi 29 juillet au samedi 12 août 2023	2
			du samedi 12 au samedi 19 août 2023	3
16	Ploërmel « la forêt de Brocéliande, nature et animaux » <i>IME Les Bruyères</i>	8 vacanciers 6 accompagnants 20 chambres	du samedi 22 au samedi 29 juillet 2023	4
			du samedi 29 juillet au samedi 5 août 2023	5
			du samedi 5 au samedi 19 août 2023	6
18	Châteauneuf-du-Faou "au bord du canal de Nantes à Brest" <i>Maison éclésièrre du Gwaker</i>	6 vacanciers 4 accompagnants 10 chambres	du samedi 22 juillet au samedi 5 août 2023	7
			du samedi 5 au samedi 12 août 2023	8
			du samedi 12 au samedi 19 août 2023	9
20	Ploemeur « Spectacles et relaxation en bord de mer » <i>Internat de Larmor</i>	5 vacanciers 3 accompagnants 14 chambres	du samedi 22 au samedi 29 juillet 2023	10
			du samedi 12 au samedi 19 août 2023	11

Les voyageurs



Séné : « de la musique, des animaux et le golf du Morbihan »



je pars où en vacances ?

- je vais à Séné.
- Séné est à côté de Vannes.



je vais dormir où ?

- je vais dormir à l'IME Le Bois de Liza.
- je vais dormir dans une chambre seule.
- si je veux, je peux dormir avec un autre vacancier.
- j'ai une salle de bain dans ma chambre.



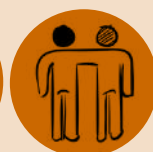
je vais être en vacances avec qui ?

- 8 vacanciers
- 6 accompagnants

je peux venir seul.

je peux venir en couple.

je peux venir avec un ami ou une amie.





je vais faire quelle activités ?

- je vais faire de la musique.
- je vais aller au parc de Branféré.
- je vais me baigner à la piscine et à la mer.
- je vais aller au restaurant.
- je vais prendre le bateau.
- je vais découvrir l'île d'Arz.

je ne suis pas obligé de faire toutes les activités.
je peux demander à faire d'autres activités.



comment je vais aller aux activités ?

- je vais aux activités en minibus ou en voiture.



qui va faire les repas ?

- les accompagnants préparent le petit déjeuner.
- un cuisinier prépare et livre les repas.



je pars quand ?

je peux partir une semaine :

- du samedi 22 au samedi 29 juillet 2023

ou

- du samedi 12 au samedi 19 août 2023.

je peux partir deux semaines :

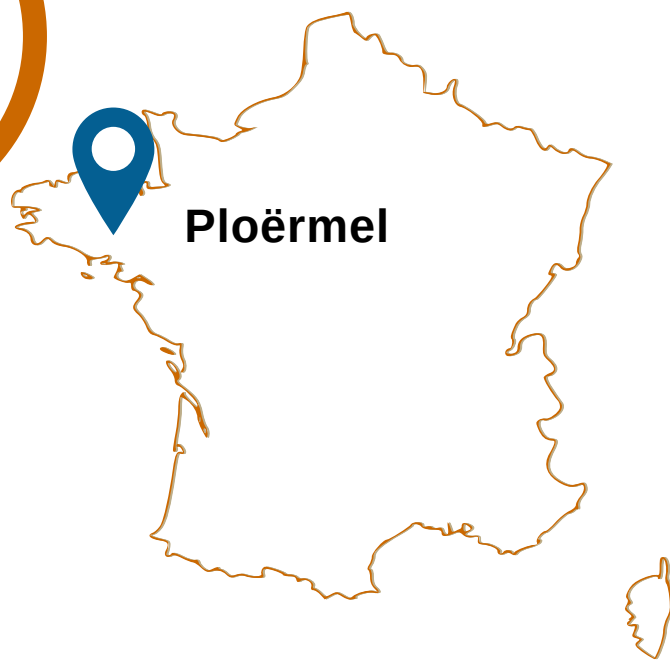
- du samedi 29 juillet au samedi 12 août 2023.



combien je vais payer ?

si je pars **1 semaine**, je vais payer **1120 €**

si je pars **2 semaines**, je vais payer **2175 €**



Ploërmel : « la forêt de Brocéliande, nature et animaux »

je pars où en vacances ?

- je vais à Ploërmel.
- Ploërmel est à la campagne entre Vannes et Rennes.

je vais dormir où ?

- je vais dormir à l'IME Les Bruyères.
- je vais dormir dans une chambre seule.
- si je veux, je peux dormir avec un autre vacancier.
- j'ai une salle de bain dans ma chambre.



je vais être en vacances avec qui ?

- 8 vacanciers
- 6 accompagnants

je peux venir seul.

je peux venir en couple.

je peux venir avec un ami ou une amie.





je vais faire quelles activités ?

- je vais faire une balade dans la forêt de Brocéliande.
- je vais découvrir le Parc de Branféré.
- je vais me baigner à la piscine.
- je vais me balader au lac au Duc.
- je vais aller au restaurant.
- je vais faire de la médiation animale.

je ne suis pas obligé de faire toutes les activités.
je peux demander à faire d'autre activités.



comment je vais aller aux activités ?

- je vais aux activités en minibus ou en voiture.



qui va faire les repas ?

- les accompagnants préparent le petit déjeuner.
- un cuisinier prépare et livre les repas.



je pars quand ?

je peux partir une semaine :

- du samedi 22 au samedi 29 juillet 2023,
ou
- du samedi 29 juillet au samedi 5 août 2023.

je peux partir deux semaines :

- du samedi 5 au samedi 19 août 2023



combien je vais payer ?

si je pars **1 semaine**, je vais payer **1120 €**

si je pars **2 semaines**, je vais payer **2175 €**

Les voyageurs

séjours 7 - 8 - 9



Châteauneuf-du-Faou : "Au bord du canal de Nantes à Brest"



je pars où en vacances ?

- je vais à Châteauneuf-du-Faou.
- c'est au nord de Quimper.



je vais dormir où ?

- je vais dormir à la maison éclusière du Gwaker.
- il n'y a pas de barrière autour du jardin.
- je vais dormir dans une chambre seule.
- si je veux, je peux dormir avec un autre vacancier.



je vais être en vacances avec qui ?

- 6 vacanciers
- 4 accompagnants

je peux venir seul.

je peux venir en couple.

je peux venir avec un ami ou une amie.





je vais faire quelles activités ?

- je vais faire du bateau sur le canal.
- je vais faire du vélo au bord du canal.
- je vais découvrir la ville close de Concarneau.
- je vais visiter les Monts d'Arrée.
- je vais aller au restaurant.



je ne suis pas obligé de faire toutes les activités.
je peux demander à faire d'autre activités.



comment je vais aller aux activités ?

- je vais aux activités en minibus ou en voiture.



qui va faire les repas ?

- les accompagnants préparent le petit déjeuner.
- les accompagnants préparent les repas du midi et du soir.



je pars quand ?

je peux partir une semaine :

- du samedi 5 au samedi 12 août 2023,

ou

- du samedi 12 au samedi 19 août 2023.

je peux partir deux semaines :

- du samedi 22 juillet au samedi 5 août 2023.



combien je vais payer?

si je pars **1 semaine**, je vais payer **1545 €**

si je pars **2 semaines**, je vais payer **2850 €**



Ploemeur : « Spectacles et relaxation au bord de mer »



je pars où en vacances ?

- je vais à Ploemeur.
- Ploemeur est au bord de la mer à côté de Lorient.



je vais où ?

- je vais dormir à l'internat de Larmor.
- je vais dormir dans une chambre seule.
- si je veux, je peux dormir avec un autre vacancier.
- j'ai une salle de bain dans ma chambre.



je vais être en vacances avec qui ?

- 5 vacanciers
- 3 accompagnants

je peux venir seul.e.

je peux venir en couple.

je peux venir avec un ami ou une amie.





je vais faire quelles activités ?

- je vais visiter le Haras d'Hennebont.
- je vais visiter le parc de Branféré
- je vais visiter l'île de Groix.
- je vais aller à la plage.
- je vais aller au restaurant.

je ne suis pas obligé de faire toutes les activités.
je peux demander à faire d'autre activités.



comment je vais aller aux activités?

- je vais aux activités en minibus ou en voiture.



qui va faire les repas ?

- les accompagnants préparent le petit déjeuner.
 - les accompagnants préparent le repas du midi.
- je peux faire la cuisine avec les accompagnants.
- un cuisinier prépare et livre les repas du soir.



je pars quand ?

je peux partir une semaine :

- du samedi 22 au samedi 29 juillet 2023,
ou
- du samedi 12 au samedi 19 août 2023.

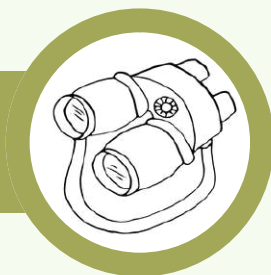


combien je vais payer ?

je pars **1 semaine**, je vais payer **1250 €**



Les explorateurs



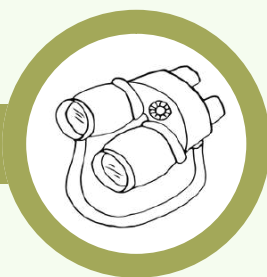
je suis dans le groupe des explorateurs si je veux parfois un accompagnant :

- **pour m'aider à me laver**
- **pour m'aider à m'habiller**
- **pour m'aider à être bien dans un groupe**
- **pour m'aider à discuter avec les autres**

je veux faire beaucoup d'activités.

je veux bien qu'il y ait des changements dans l'emploi du temps de la journée.

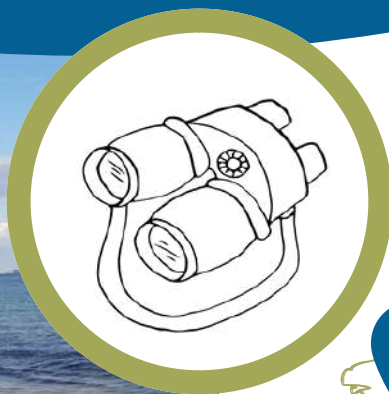
Tableau récapitulatif



N° de page	Lieu du séjour	Capacité d'accueil	Dates	N° du séjour
24	<p>Ploemeur 1 « des spectacles, de la musique et de la danse »</p> <p><i>Internat de Larmor</i></p>	<p>7 vacanciers 3 accompagnants 10 chambres</p>	du samedi 29 juillet au samedi 12 août 2023	12
26	<p>Ploemeur 2 « Un bon bol d'air »</p> <p><i>Internat de Fort Bloqué</i></p>	<p>7 vacanciers 3 accompagnants 10 chambres</p>	<p>du samedi 22 au samedi 29 juillet 2023</p> <p>du samedi 12 au samedi 19 août 2023</p>	<p>13</p> <p>14</p>
28	<p>Le grand parc du puy du fou « une histoire et des spectacles inoubliables »</p> <p><i>Gîte des Pastourelles</i></p>	<p>7 vacanciers 3 accompagnants 5 chambres</p>	<p>du samedi 5 au samedi 12 août 2023</p> <p>du samedi 12 au samedi 19 août 2023</p>	<p>15</p> <p>16</p>
30	<p>Muzillac « plaisir et détente en bord de mer »</p> <p><i>Gîte La villa des Mimosas</i></p>	<p>7 vacanciers 4 accompagnants 10 chambres</p>	<p>du samedi 22 au samedi 29 juillet 2023</p> <p>du samedi 29 juillet au samedi 5 août 2023</p> <p>du samedi 5 au samedi 12 août 2023</p>	<p>17</p> <p>18</p> <p>19</p>
32	<p>Maine et loire « vignes, châteaux et chevaux »</p> <p><i>Gîte de la Grande Rue</i></p>	<p>7 vacanciers 3 accompagnants 6 chambres</p>	du samedi 29 juillet au samedi 12 août 2023	20

Les explorateurs

séjour 12



Ploemeur 1 : « Des spectacles, de la musique et de la danse »



je pars où en vacances ?

- je vais à Ploemeur.
- Ploemeur est au bord de la mer à côté de Lorient.



je vais où ?

- je vais dormir à l'internat de Larmor.
- je vais dormir dans une chambre seule.
- si je veux, je peux dormir avec un autre vacancier.
- j'ai une salle de bain dans ma chambre.



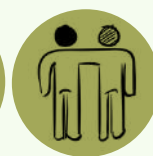
je vais être en vacances avec qui ?

- 7 vacanciers
- 3 accompagnants

je peux venir seul.

je peux venir en couple.

je peux venir avec un ami ou une amie.





je vais faire quelles activités ?

- je vais visiter le Haras d'Hennebont.
- je vais visiter l'île de Groix.
- je vais aller à la plage.
- je vais aller au restaurant.
- je vais aller au festival interceltique, si je choisis le séjour de 2 semaines.

je ne suis pas obligé de faire toutes les activités.
je peux demander à faire d'autre activités.



comment je vais aller aux activités?

- je vais aux activités en minibus ou en voiture.



qui va faire les repas ?

- les accompagnants préparent le petit déjeuner.
 - les accompagnants préparent le repas du midi.
- je peux faire la cuisine avec les accompagnants.
- un cuisinier prépare et livre les repas du soir.



je pars quand?

je peux partir deux semaines :

- du samedi 29 juillet 2023 au samedi 12 août 2023.



combien je vais payer ?

je pars **2 semaines**, je vais payer **1950 €**

Les explorateurs

séjours 13 - 14



Ploemeur 2 : « Un bon bol d'air »



je pars où en vacances ?

- je vais à Ploemeur.
- Ploemeur est au bord de la mer à côté de Lorient.



je vais où ?

- je vais dormir à l'internat de Fort Bloqué.
- je vais dormir dans une chambre seule.
- si je veux, je peux dormir avec un autre vacancier.



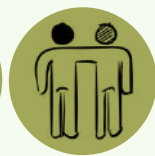
je vais être en vacances avec qui ?

- 7 vacanciers
- 3 accompagnants

je peux venir seul.

je peux venir en couple.

je peux venir avec un ami ou une amie.





je vais faire quelles activités ?

- je vais visiter le Haras d'Hennebont.
- je vais visiter l'île de Groix.
- je vais aller à la plage.
- je vais aller au restaurant.

je ne suis pas obligé de faire toutes les activités.
je peux demander à faire d'autre activités.



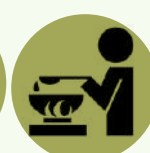
comment je vais aller aux activités?

- je vais aux activités en minibus ou en voiture.



qui va faire les repas ?

- les accompagnants préparent le petit déjeuner.
 - les accompagnants préparent le repas du midi.
- je peux faire la cuisine avec les accompagnants.
- un cuisinier prépare et livre les repas du soir.



je pars quand?

je peux partir une semaine :

- du samedi 22 au samedi 29 juillet 2023,
- ou
- du samedi 12 au samedi 19 août 2023.



combien je vais payer ?

je pars **1 semaine**, je vais payer **1050 €**



Le grand Parc du Puy du fou : « une histoire et des spectacles inoubliables »



je pars où en vacances ?

- je vais aux Epesses.
- je vais dans une ville en Vendée.



je vais dormir où ?

- je vais dormir dans un gîte.
- je vais partager ma chambre avec quelqu'un.
- il y a 2 chambres au rez-de-chaussée et 1 salle de bain.
- il y a 2 chambres à l'étage, 1 mezzanine et 1 salle de bain.
- il y a une terrasse et une piscine chauffée.



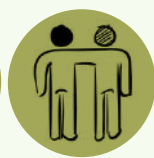
je vais être en vacances avec qui ?

- 7 vacanciers
- 3 accompagnants

je peux venir seul.

je peux venir en couple.

je peux venir avec un ami ou une amie.





je vais faire quelles activités ?

- je vais visiter le Grand Parc du Puy du Fou. je verrai plusieurs spectacles pendant 2 jours.
- je vais visiter le château de Tiffauges.
- je vais aller au restaurant.

je ne suis pas obligé de faire toutes les activités.
je peux demander à faire d'autre activités.



comment je vais aller aux activités ?

- je vais aux activités en minibus ou en voiture.



qui va faire les repas ?

- les accompagnants préparent le petit déjeuner.
- les accompagnants préparent les repas.

je peux faire la cuisine avec les accompagnants.



je pars quand ?

- du samedi 5 au samedi 12 août 2023,
ou
- du samedi 12 au samedi 19 août 2023.



comment je pars en vacances ?

j'organise mon transport avec parenthèses

je choisis avec parenthèses le lieu de rendez-vous pour partir et revenir



combien je vais payer ?

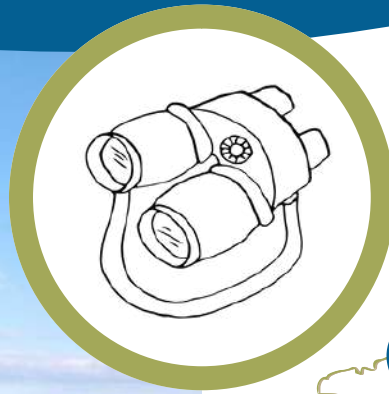
mes vacances durent **1 semaine**.

je vais payer **1160 €**

le transport pour partir en vacances est inclus dans le prix



Les explorateurs



Muzillac : « plaisir et détente en bord de mer »



je pars où en vacances ?

- je vais à Muzillac.
- je vais à côté de la mer.



je vais dormir où ?

- je vais dormir dans un gîte.
- je peux partager ma chambre.
- il y a 10 chambres.
- il y a 1 chambre et 1 salle de bain au rez de chaussée.
- il y a une terrasse
- il y a un jacuzzi dans le gîte.



je vais être en vacances avec qui ?

- 7 vacanciers
- 4 accompagnants

je peux venir seul.

je peux venir en couple.

je peux venir avec un ami ou une amie.





je vais faire quelles activités ?

- je vais aller à la plage.
- je vais aller au Parc de Branféré.
- je vais visiter Damgan.
- je vais visiter la presqu'île de Rhuys.
- je vais aller au restaurant.

je ne suis pas obligé de faire toutes les activités.
je peux demander à faire d'autres activités.



comment je vais aller aux activités ?

- je vais aux activités en minibus ou en voiture.



qui va préparer les repas ?

- les accompagnants préparent les repas.

je peux faire la cuisine avec les accompagnants.



je pars quand ?

je peux partir une semaine :

- du samedi 22 au samedi 29 juillet 2023,
ou
- du samedi 29 juillet au samedi 5 août 2023,
ou
- du samedi 5 au samedi 12 août 2023.

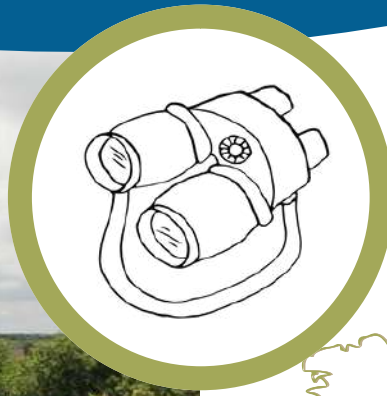


combien je vais payer ?

mes vacances durent **1 semaine**.

je vais payer **1120 €**

Les explorateurs



Maine-et-Loire : « vignes, châteaux et chevaux »



je pars où en vacances ?

- je vais à Val-du-Layon.
- je vais à côté d'Angers, dans le Maine et Loire.



je vais dormir où ?

- je vais dormir dans un gîte.
- le gîte est dans des vignes.
- je vais partager ma chambre.
- il y a 5 chambres au rez-de-chaussée.
- il y a 2 salles de bain.
- il y a 1 chambre à l'étage.



je vais être en vacances avec qui ?

- 7 vacanciers
- 3 accompagnants

je peux venir seul.

je peux venir en couple.

je peux venir avec un ami ou une amie.





je vais faire quelles activités ?

- je vais visiter le parc Terra Botanica.
- je vais me promener au bord de la Loire.
- je vais visiter des troglodytes.

les troglodytes sont des maisons dans la roche.

- je vais visiter le Cadre Noir de Saumur.

je vais voir un spectacle de chevaux.

- je vais aller au restaurant.
- je vais aller au bar.

je ne suis pas obligé de faire toutes les activités.

je peux demander à faire d'autre activités.



comment je vais aller aux activités ?

- je vais aux activités en minibus ou en voiture.



qui va faire les repas ?

- les accompagnants préparent le petit déjeuner.
 - les accompagnants préparent les repas.
- je peux faire la cuisine avec les accompagnants.



je pars quand ?

je vais partir 2 semaines :

- du samedi 29 juillet au samedi 12 août 2023.



comment je pars en vacances ?

j'organise mon transport avec parenthèses

je choisi avec parenthèses le lieu de rendez-vous pour partir et revenir



combien je vais payer ?

mes vacances durent **2 semaines**.

je vais payer **1965 €**

le transport pour partir en vacances est inclus dans le prix



Les globe-trotteurs



je suis dans le groupe des globe-trotteurs si je veux un accompagnant :

- **pour m'aider à savoir quand je dois me préparer**
- **pour m'aider à organiser mes affaires**
- **pour m'aider si j'ai un problème**
- **pour m'aider à organiser les activités de la journée**

je veux faire beaucoup d'activités.

j'arrive facilement à discuter avec les autres.

Tableau récapitulatif



N° de page	Lieu du séjour	Capacité d'accueil	Dates	N° du séjour
36	<p>Guérande « à la découverte des marais salants !! »</p> <p><i>Gîte du Bois Brulé</i></p>	<p>7 vacanciers 2 accompagnants 4 chambres</p>	du samedi 29 juillet au samedi 12 août 2023	21
38	<p>Quiberon 1 « détente sur la côte sauvage »</p> <p><i>Ecole Nationale de Voile</i></p>	<p>9 vacanciers 4 accompagnants 13 chambres</p>	<p>du samedi 29 juillet au samedi 12 août 2023</p> <p>du samedi 12 au samedi 19 août 2023</p>	<p>22</p> <p>23</p>
40	<p>Quiberon 2 « de nouvelles expériences en bord de mer »</p> <p><i>Ecole Nationale de Voile</i></p>	<p>9 vacanciers 3 accompagnants 12 chambres</p>	<p>du samedi 29 juillet au samedi 12 août 2023</p> <p>du samedi 12 au samedi 19 août 2023</p>	<p>24</p> <p>25</p>
42	<p>Saint-Malo « le Mont Saint Michel, le littoral et les îles »</p> <p><i>Gîte Les Chesnais</i></p>	<p>7 vacanciers 2 accompagnants 6 chambres</p>	du samedi 29 juillet au samedi 12 août 2023	26
44	<p>Les Gorges du Tarn « des paysages d'exception »</p> <p><i>Complexe euroméditerranéen</i></p>	<p>7 vacanciers 2 accompagnants 6 chambres</p>	du samedi 29 juillet au samedi 12 août 2023	27

Les globe-trotteurs

séjour 21



Guérande : « à la découverte des marais salants !! »



je pars où en vacances ?

- je vais à Guérande.
- je vais à côté de la mer.



je vais dormir où ?

- je vais dormir dans un gîte.
- je vais partager ma chambre avec quelqu'un.
- il y a 4 chambres à l'étage.
- il y a 2 salles de bain à l'étage.
- il y a 2 terrasses.



je vais être en vacances avec qui ?

- 7 vacanciers
- 2 accompagnants

je peux venir seul.

je peux venir en couple.

je peux venir avec un ami ou une amie.





je vais faire quelles activités ?

- je visiter les marais salants de Guérande.
- je vais aller à la plage.
- je visiter la cité médiévale de Guérande.
- je vais visiter l'Océarium du Croisic.
- je vais me balader au parc naturel de la Brière.
- je vais aller au restaurant.

je ne suis pas obligé de faire toutes les activités.
je peux demander à faire d'autre activités.



comment je vais aller aux activités ?

- je vais aux activités en minibus.



qui va faire les repas ?

- les accompagnants préparent les repas.
- je peux faire la cuisine avec les accompagnants.



je pars quand ?

je vais partir 2 semaines :

- du samedi 29 juillet au samedi 12 août 2023.



comment je pars en vacances ?

j'organise mon transport avec parenthèses

je choisis avec parenthèses le lieu de rendez-vous pour partir et revenir



combien je vais payer ?

mes vacances durent **2 semaines**.

je vais payer **1980 €**

le transport pour partir en vacances est inclus dans le prix

Les globe-trotteurs

séjours 22 - 23



Quiberon 1 : « détente sur la côte sauvage »



je pars où en vacances ?

- je vais à Quiberon.
- Quiberon est au bord de la mer entre Vannes et Lorient.



je vais dormir où ?

- je vais dormir à l'Ecole Nationale de Voile de Quiberon.
- je vais dormir dans une chambre seule.
- si je veux, je peux dormir avec un autre vacancier.
- j'ai une salle de bain dans ma chambre.



je vais être en vacances avec qui ?

- 9 vacanciers
- 4 accompagnants

je peux venir seul.

je peux venir en couple.

je peux venir avec un ami ou une amie.





je vais faire quelles activités ?

- je vais me promener sur la côte sauvage.
- je vais faire une balade en calèche.
- je vais prendre le petit train de Quiberon.
- je vais faire des balades contées sur la plage.
- je vais visiter Belle-île.
- je vais prendre le bateau.
- je vais aller à la plage.
- je vais aller au restaurant.

je ne suis pas obligé de faire toutes les activités.
je peux demander à faire d'autre activités.



comment je vais aller aux activités ?

- je vais aux activités en minibus.



qui va faire les repas ?

- un cuisinier prépare les repas.
- c'est un self.
- j'ai le choix entre plusieurs entrées, plats et desserts à chaque repas.



je pars quand ?

je peux partir 1 semaine :

- du samedi 29 juillet au samedi 12 août 2023.

je peux partir 2 semaines :

- du samedi 12 au samedi 19 août 2023.



combien je vais payer ?

si je pars **1 semaine**, je vais payer **1080 €**

si je pars **2 semaines**, je vais payer **1965 €**

Les globe-trotteurs



Quiberon 2: « de nouvelles expériences en bord de mer »



je pars où en vacances ?

- je vais à Quiberon.
- Quiberon est au bord de la mer entre Vannes et Lorient.



je vais dormir où ?

- je vais dormir à l'Ecole Nationale de Voile de Quiberon.
- je vais dormir dans une chambre seule.
- si je veux, je peux dormir avec un autre vacancier.
- j'ai une salle de bain dans ma chambre.



je vais être en vacances avec qui ?

- 9 vacanciers
- 3 accompagnants

je peux venir seul.

je peux venir en couple.

je peux venir avec un ami ou une amie.





je vais faire quelles activités ?

- je vais me promener sur la côte sauvage.
- je vais faire du char à voile.
- je vais faire de la voile.
- je vais faire des balades contées sur la plage.
- je vais visiter Belle-île.
- je vais prendre le bateau.
- je vais aller à la plage.
- je vais aller au restaurant.

je ne suis pas obligé de faire toutes les activités.
je peux demander à faire d'autre activités.



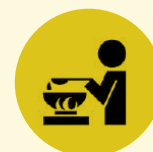
comment je vais aller aux activités ?

- je vais aux activités en minibus.



qui va faire les repas ?

- un cuisinier prépare les repas.
- c'est un self.
- j'ai le choix entre plusieurs entrées, plats et desserts à chaque repas.



je pars quand ?

je peux partir 1 semaine :

- du samedi 29 juillet au samedi 12 août 2023.

je peux partir 2 semaines :

- du samedi 12 au samedi 19 août 2023.



combien je vais payer ?

si je pars **1 semaine**, je vais payer **1080 €**

si je pars **2 semaines**, je vais payer **1965 €**



Saint-Malo : « le Mont Saint-Michel, le littoral et les îles »



je pars où en vacances ?

- je vais à Saint Méloire des Ondes.
- je vais à coté de Saint-Malo.



je vais dormir où ?

- je vais dormir dans un gîte.
- je vais partager ma chambre avec quelqu'un.
- il y a 1 chambre et 1 salle de bain au rez-de-chaussée.
- il y a 5 chambres à l'étage.
- il y a 1 salle de bain par chambre.
- il y a une terrasse et un barbecue.



je vais être avec qui en vacances ?

- 7 vacanciers
- 2 accompagnants

je peux venir seul.

je peux venir en couple.

je peux venir avec un ami ou une amie.





je vais faire quelles activités ?

- je vais visiter Saint-Malo.
- je vais visiter le Mont Saint-Michel.
- je vais aller au marché.
- je vais aller au restaurant.
- je vais aller au bar.

je ne suis pas obligé de faire toutes les activités.
je peux demander à faire d'autre activités.



comment je vais aller aux activités ?

- je vais aux activités en minibus.



qui va faire les repas ?

- les accompagnants préparent les repas.
- je peux faire la cuisine avec les accompagnants.



je pars quand ?

je vais partir 2 semaines :

- du samedi 29 juillet 2023 au samedi 12 août 2023.



comment je pars en vacances ?

j'organise mon transport avec parenthèses

je choisis avec parenthèses le lieu de rendez-vous pour partir et revenir



combien je vais payer ?

mes vacances durent **2 semaines**.

je vais payer **1980 €**

le transport pour partir en vacances est inclus dans le prix

Les globe-trotteurs

séjour 27



Les Gorges du Tarn : « des paysages d'exception »



je pars où en vacances ?

- je vais à Montrodât.
- je vais dans les Gorges du Tarn.
- c'est dans le sud de la France.



je vais dormir où ?

- je vais dormir dans un village de gîtes.
- je vais partager ma chambre avec quelqu'un.
- il y a 6 chambres au rez-de-chaussée.
- il y a 3 salles de bain.
- il y a une piscine, un jacuzzi et un terrain de sport.



je vais être en vacances avec qui ?

- 7 vacanciers
- 2 accompagnants

je peux venir seul.

je peux venir en couple.

je peux venir avec un ami ou une amie.





je vais faire quelles activités ?

- je vais visiter le village historique de Montrodât.
- je faire de la barque dans les Gorges du Tarn.
- je vais aller voir une réserve de bisons.
- je vais aller au parc des loups de Gévaudan.
- je vais aller au marché.
- je vais aller au restaurant.
- je vais aller au bar.

je ne suis pas obligé de faire toutes les activités.
je peux demander à faire d'autre activités.



comment je vais aller aux activités ?

- je vais aux activités en minibus.



qui va faire les repas ?

- les accompagnants préparent les repas.
- je peux faire la cuisine avec les accompagnants.



je pars quand ?

je vais partir 2 semaines :

- du samedi 29 juillet 2023 au samedi 12 août 2023.



comment je pars en vacances ?

j'organise mon transport avec parenthèses

je choisi avec parenthèses le lieu de rendez-vous pour partir et revenir



combien je vais payer ?

mes vacances durent **2 semaines**.

je vais payer **2150 €**

le transport pour partir en vacances est inclus dans le prix



Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est disponible sur le site internet

www.adapei56.com

Ou

Sur simple demande par mail :

vacancesetloisirs@adapei56.net

Par téléphone : 02 97 63 91 73

Ce bulletin ne vaut pas inscription définitive.

Il faut remplir le dossier d'inscription et nous le renvoyer pour que nous puissions valider définitivement votre venue.



Nous vous proposons :
27 séjours été entre le 22 juillet et le 19 août 2023

N° de séjour	Lieu	Dates	Nombre de jours	Tarifs
Séj 1	Séné	22 juillet – 29 juillet	8	1120€
Séj 2	Séné	29 juillet – 12 août	15	2175€
Séj 3	Séné	12 août – 19 août	8	1120€
Séj 4	Ploërmel	22 juillet – 29 juillet	8	1120€
Séj 5	Ploërmel	29 juillet – 05 août	8	1120€
Séj 6	Ploërmel	05 août – 19 août	15	2175€
Séj 7	Châteauneuf-du-Faou	22 juillet – 05 août	15	2850€
Séj 8	Châteauneuf-du-Faou	05 août – 12 août	8	1545€
Séj 9	Châteauneuf-du-Faou	12 août – 19 août	8	1545€
Séj 10	Ploemeur	22 juillet – 29 juillet	8	1250€
Séj 11	Ploemeur	12 août – 19 août	8	1250€
Séj 12	Ploemeur 1	29 juillet – 12 août	15	1950€
Séj 13	Ploemeur 2	22 juillet – 29 juillet	8	1050€
Séj 14	Ploemeur 2	12 août – 19 août	8	1050€
Séj 15	Le Puy du Fou	05 août – 12 août	8	1160€
Séj 16	Le Puy du Fou	12 août – 19 août	8	1160€
Séj 17	Muzillac	22 juillet – 29 juillet	8	1120€
Séj 18	Muzillac	29 juillet – 5 août	8	1120€
Séj 19	Muzillac	05 août – 12 août	8	1120€
Séj 20	Maine et Loire	29 juillet – 12 août	15	1965€
Séj 21	Guérande	29 juillet – 12 août	15	1980€
Séj 22	Quiberon 1	29 juillet – 12 août	15	1965€
Séj 23	Quiberon 1	12 août – 19 août	8	1080€
Séj 24	Quiberon 2	29 juillet – 12 août	15	1965€
Séj 25	Quiberon 2	12 août – 19 août	8	1080€
Séj 26	Saint Malo	29 juillet – 12 août	15	1980€
Séj 27	Les Gorges du Tarn	29 juillet – 12 août	15	2150€



Merci de préciser ci-dessous deux choix de séjour, par ordre de préférence.
Votre premier choix peut être susceptible d'être modifié en raison du nombre d'inscrits et de critères d'adaptabilités.

Séjour n°

Lieu du Séjour

CHOIX N° 1

CHOIX N° 2

CHOIX N° 3

Acompte à retourner pour le 10 mars 2023 :

- 250 € pour les séjours d'une semaine.
- 500 € pour les séjours de deux semaines.

Vous pouvez régler par :

Chèque

Chèque Vacances

Virement bancaire

Adapei du Morbihan – Service Parenthèses

2 allée de Tréhornec – BP116

56003 Vannes

Assurance Multirisques sans motif:

Séjour à moins de 2 000 €

28 €

Oui Non

Séjour à plus de 2 000 €

(Séjours 2, 6, 7 et 27)

105 €

Oui Non

VOS HABITUDES DE VIE

Numéro de dossier (à remplir par l'ADAPEI à la réception du dossier) :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Né(e) le : Sexe : Masculin Féminin

Personne Soutien à l'accompagnement du dossier :

Tel :

NOM et prénom du curateur/tuteur ou responsable légal :

Mail :@..... Tel :

Personne à joindre en cas d'urgence durant le séjour (NOM Prénom) :

Qualité :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Adresse mail ou postale pour l'envoi de la convocation :

Adresse mail ou postale pour l'envoi du devis et de la facture :

VOTRE PROJET DE SÉJOUR

- Pour quelles raisons avez-vous choisi ce séjour ?

.....
.....
.....
.....

- Quelles sont vos attentes ?

.....
.....
.....
.....

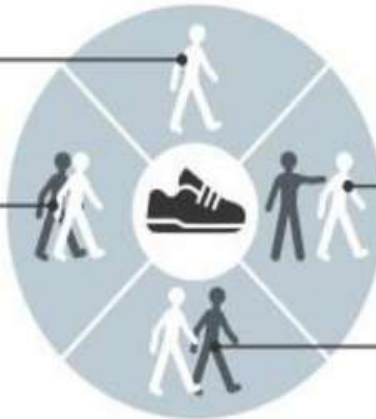
VOTRE MOBILITÉ ET VOS DÉPLACEMENTS

Merci d'entourer l'accompagnement qui vous correspond :

Mobilité et déplacement :

Pas de besoin spécifique :
se déplace seul
(et se repère seul)

Aide permanente :
a besoin d'une
présence ou d'une
aide individuelle,
personnalisée,
systématique pour
se déplacer



Attention particulière
et aide au repérage :
a besoin de préparation
spécifique pour se
déplacer seul ou
présence discrète de
l'encadrement

Aide régulière et/ou
vigilance soutenue :
a besoin d'accompagnement
pour se déplacer en dehors
d'un périmètre restreint

Pour définir un accompagnement qui vous convienne, nous aurions besoin d'en savoir un peu plus...

Je viendrai en vacances avec :

Une canne

Un déambulateur

Un fauteuil roulant manuel

Si oui, pliant :

Oui

Non

Un fauteuil roulant électrique

Si oui, dimension :

Hauteur : cm

Largeur : cm

Profondeur : cm

Poids : kg

Utilisez-vous ce moyen de déplacement ? : Tout le temps Occasionnellement

Portez-vous des chaussures orthopédiques ? : Oui Non

Devons-nous prévoir une location de matériel médical ? : **(Nous louons le matériel, ordonnance obligatoire)**

Lève-personne (si oui il est fortement recommandé de venir avec ses propres sangles)

Verticalisateur

Lit médicalisé

Si oui, Barrières

Potence

Siège de douche

Passage infirmier Oui Non - Si oui, précisez les actes (Normacol, nursing, soin cutané...) / Soyez le plus précis possible (moment et temps d'intervention...) :

Pour les sorties :

• Avez-vous l'habitude de vous déplacer : A pied - A vélo - Voiture personnelle

• Marchez-vous seul(e) ? : Oui Non + de 60 minutes 30 minutes Accompagné

• Avez-vous besoin :

D'un fauteuil confort D'un déambulateur Du bras d'un accompagnant

Autres, précisez :

• Êtes-vous fatigué(e) rapidement ? Oui Non

• Appréciez-vous être dans des lieux publics ? Oui Non

• Pouvez-vous monter seul(e) dans un minibus ? Oui Non

• Pouvez-vous faire les transferts de votre fauteuil au siège du véhicule ? Oui Non

• J'ai un appui plantaire (je peux m'appuyer sur mes jambes pour faire un transfert) Oui Non

¹ Merci de répondre le plus précisément possible pour que l'offre de séjour convienne à vos besoins, vos envies et à vos attentes.

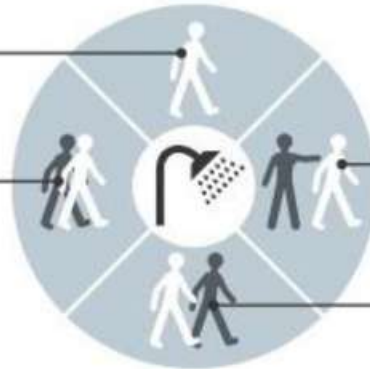
VOTRE VIE QUOTIDIENNE AU NIVEAU DE VOTRE HYGIÈNE

Merci d'entourer l'accompagnement qui vous correspond :

Vie quotidienne (repas, toilettes, habillage) :

Pas de besoin spécifique d'accompagnement

Aide totale : prise en charge par l'accompagnant de la plupart ou de la totalité des gestes de la vie quotidienne



Stimulation verbale : simple consigne orale (rappel) ou aide ponctuelle (1 à 2 fois/semaine maxi)

Aide partielle ou guidance : accompagnement quotidien physique ou verbal nécessaire dans certains des gestes de la vie quotidienne

Vie sociale et comportement :

Pour définir un accompagnement qui vous convienne, nous aurions besoin d'en savoir un peu plus...

Faites-vous votre toilette : Seul(e) Avec un accompagnement Avec une guidance verbale

Vous douchez-vous : Seul(e) Avec un accompagnement Avec une guidance verbale

Avez-vous l'habitude de prendre : Un bain Une douche Les deux

A quelle fréquence ? :

Vous brossez-vous les dents : Seul(e) Avec un accompagnement Avec une guidance verbale

Vous rasez-vous : Seul Avec un accompagnement Avec une guidance verbale

Vous coiffez-vous : Seul(e) Avec un accompagnement Avec une guidance verbale

Reconnaissez-vous vos vêtements : Oui Non

Vous habillez-vous : Seul(e) Avec un accompagnement Avec une guidance verbale

Changez-vous vos vêtements : Seul(e) Avec un accompagnement Avec une guidance verbale

Vous chaussez-vous : Seul(e) Avec un accompagnement Avec une guidance verbale

Allez-vous aux toilettes : Seul(e) Avec un accompagnement Avec une guidance verbale

Portez-vous des protections : Oui Non

Êtes-vous énurétique : Oui Non

Êtes-vous encoprétique : Oui Non

Remarques utiles :

.....

.....

.....

VOS HABITUDES DE SOMMEIL

Pour vous proposer une chambre et un accompagnement qui vous conviennent, dites-nous un peu plus...

- A quelle heure vous levez-vous ? Le réveil est-il difficile ? Oui Non
A quelle heure vous couchez vous ? Avez-vous peur de l'obscurité ? Oui Non
Avez-vous des difficultés à vous endormir ? Oui Non
Avez-vous des rituels d'endormissement (préciser) ? Oui Non
Avez-vous des angoisses nocturnes ? Oui Non
Faites-vous des insomnies ? Oui Non Est-ce que vous vous levez la nuit ? Oui Non
Faites-vous la sieste ? Oui Non
Préférez-vous : Une chambre seul(e)
 Une chambre partagée²
Avec quelle personne souhaitez-vous partager votre chambre ?
Avez-vous déjà dormi sous une tente, caravane, mobil home : Oui Non
Avez-vous des remarques dont vous souhaiteriez nous parler ?
.....
.....

VOTRE ALIMENTATION

- Est-ce que vous mangez : Seul(e) Avec un accompagnement Avec une guidance verbale
Est-ce que vous buvez : Seul(e) Avec un accompagnement Avec une guidance verbale
Avez-vous des troubles et/ou difficultés alimentaires ? Oui Non
Si oui, pouvez-vous préciser : Boulimie Anorexie Potomanie
 Allergies alimentaires. Si oui, lesquelles :
 Risque de fausse route. Si oui, faut-il mixer vos aliments ? Oui Non
Faut-il gélifier votre boisson ? Oui Non
Avez-vous un régime alimentaire ? Oui Non (*fournir une copie de votre ordonnance*).
Avez-vous une contre-indication : Pour le Café Oui Non
Pour l'alcool : Oui Non
Pour certains aliments : Oui Non
Avez-vous des remarques dont vous souhaiteriez nous parler (des préférences, des rejets) ?
.....
.....

VOTRE ARGENT PERSONNEL

- Comment gérez-vous votre argent ? Seul(e) Avec un accompagnement Avec une guidance verbale
Connaissez-vous la valeur de l'argent ? Oui Non
Savez-vous faire des achats : Seul(e) Avec un accompagnement Avec une guidance verbale
Avez-vous un budget tabac à respecter ? : Oui Non
Avez-vous des remarques que vous souhaiteriez partager ?
.....
.....

VOTRE COMPORTEMENT

Pour bien vous accompagner, nous avons besoin de connaître votre comportement habituel...

De manière générale, vous êtes une personne : (décrivez votre caractère)

.....
.....

Allez-vous plutôt vers : Des personnes connues Des personnes inconnues

Face à une difficulté, vous avez l'habitude de :

- Gérer Seul(e) Oui Non
- Demander de l'aide Oui Non
- Vous mettre en retrait Oui Non
- Vous montrer agressif Contre vous-même Contre les autres Contre les objets Non

Précisez :

Comment pouvons-nous vous aider face à une difficulté ?

.....
.....

Vous arrive-t-il de fuguer ? Oui Non

Avez-vous des phobies ? Oui Non

Si oui, pouvez-vous nous en dire plus ?

Avez-vous un objet « fétiche » ? Oui Non. Quel est-il ?

Avez-vous des rituels ? Oui Non

Si oui, pouvez-vous nous en dire plus ?

.....

Pouvez-vous avoir peur ou être angoissé(e) lors d'évènements particuliers : Oui Non

Si oui, lesquels :

.....

Comment pouvons-nous vous aider à vous rassurer ?

.....

Remarques utiles :

.....

VOTRE COMMUNICATION

Est-ce que vous parlez ? Oui Non

Savez-vous écrire : Seul(e) Avec un accompagnement Non

Savez-vous lire : Seul(e) Avec un accompagnement Non

Réussissez-vous à vous faire comprendre : Seul(e) Avec un accompagnement Non

Savez-vous téléphoner ? Seul(e) Avec un accompagnement Non

Communiquez-vous à l'aide : D'attitudes, un gestuel ou objets à valeur de communication

De pictogrammes, de photos ou d'autres moyens : Précisez

De cris, vocalises ou autres signes oraux à valeur codifiée

Remarques utiles :

.....
.....

VOS SORTIES

- Sortez-vous seul ? Oui Non
- Sortez-vous seul en petit groupe sans accompagnement ? Oui Non
- Vous repérez-vous : Dans le temps Dans l'espace
- Savez-vous demander votre chemin ? Oui Non
- Savez-vous lire les panneaux indicateurs ? Oui Non
- Mémorisez-vous : Un lieu à atteindre Un trajet
- Êtes-vous à l'aise dans de nouveaux lieux ? Oui Non
- Supportez-vous les lieux publics ? Oui Non
- Savez-vous lire l'heure ? Oui Non
- Savez-vous rentrer à l'heure ? Oui Non

VOS ACTIVITÉS ET LOISIRS

- Savez-vous choisir parmi plusieurs activités ? Seul(e) Avec un accompagnant Non
- Pour vous aider à choisir nous pouvons utiliser :
- Un texte de présentation de l'activité
 - Une photo ou une image de l'activité
 - Une présentation ou explication orale
- Pratiquez-vous régulièrement : Une activité sportive Un loisir Si oui
quoi :
- Quelles sont vos activités régulières, vos centres d'intérêts, vos passe-temps (dessins, peinture, lecture.) ?
.....
.....
- Avez-vous une contre-indication à la baignade ? Oui Non
- Savez-vous nager ? Oui Non

C'EST QUOI LES VACANCES ?

- Pour vous les vacances c'est plutôt :
- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Faire du sport | <input type="checkbox"/> Faire des randonnées | <input type="checkbox"/> Faire des Jeux de société |
| <input type="checkbox"/> Détente et Repos | <input type="checkbox"/> Faire des visites | <input type="checkbox"/> Voir d'autres personnes |
| <input type="checkbox"/> Voir des animaux | <input type="checkbox"/> Être à la Mer | <input type="checkbox"/> Aller au restaurant |
| <input type="checkbox"/> Être à la Campagne | <input type="checkbox"/> Se baigner | <input type="checkbox"/> Sortir le soir |
| <input type="checkbox"/> Bien manger | <input type="checkbox"/> Boire un verre au bar | <input type="checkbox"/> Faire des activités nautiques |
| <input type="checkbox"/> Faire la grasse matinée | <input type="checkbox"/> Ne rien faire | |

Une demande particulière ? :.....
.....





Autorisation de diffusion de mon image

Je m'appelle :



Je suis d'accord pour que **le service parenthèses**
utilise mon image pour :



	 oui	 non
• le catalogue des séjours d'été et d'hiver	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• le site internet et les réseaux sociaux par exemple sur facebook	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• des flyers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• des cadres photos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• des albums souvenirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Je ne recevrai pas d'argent pour l'utilisation de mon image.



Parenthèses utilise mon image en faisant attention au respect de ma vie privée.

Les images sont prises pendant les séjours vacances.

Fait à le / /

Je signe :

Santé – Informations Médicale - CONFIDENTIEL

Les informations contenues dans ce document sont confidentielles, elles sont destinées aux professionnels de santé

Numéro de sécurité sociale :

Caisse d’Affiliation :ALD 100% : oui non

Mutuelle : Numéro de Carte de Mutuelle :

Pour le séjour : Fournir la carte vitale et la carte mutuelle

Nom, Prénom, Adresse et téléphone du Médecin Traitant :

Est-il joignable pendant le séjour ? : oui non

Si la réponse est négative, Nom, Prénom du médecin joignable pendant le séjour :

.....

Déficiences : Intellectuelle Cognitive Motrice Sensoriel Psychique

Autres Pathologies associées :

Groupe Sanguin : Taille : Poids :

Vaccination Tétanos (ou DTP, Tetracoq...) à jour : oui non

Vaccination Hépatite B à jour : oui non

Ordonnance du : prescrite par :

(fournir l’ordonnance lors du séjour)

Autres prescriptions complémentaires utiles :

Lieu, date et signature :

Le Vacancier :

Le Mandataire si nécessaire

Le Médecin

Autorisation d’hospitalisation et/ou d’intervention chirurgicale

Nous, soussignés, le vacancier et/ou son mandataire : NOM et Prénoms

.....

Autorisons le transfert à l’Hôpital par un service d’urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d’urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur la personne dénommée ci-dessous (Nom et prénoms) :

Fait à le

Signature du Vacancier et/ou du Mandataire :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article R211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions d'exercice et de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au « a » de l'article L141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R.211-2.

Article R211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1- La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2- Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3- Les prestations de restauration proposées ;
- 4- La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5- Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6- Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7- La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8- Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9- Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-8 ;
- 10- Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11- Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-9, R.211-10 et R. 211-11 ;

- 12- L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13- Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R.211-15 à R211-18.

Article R211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1- Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur.
- 2- La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3- Les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4- Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5- Les prestations de restauration proposées ;
- 6- L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7- Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8- Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-8 ;
- 9- L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10- Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11- Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12- Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13- La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans les cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-4 ;



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 14- Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15- Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-9, R.211-10 et R.211-11 ;
- 16- Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17- Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.
- 18- La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19- L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur. Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20- La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R.211-4
- 21- L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R.211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées. soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10

Dans le cas prévu à l'article L.211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R.211-4.



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

1. Contrat et acceptation des conditions particulières de vente

- 1.1 En signant le bulletin d'inscription ou tout autre document contractuel de l'organisateur valant inscription /réservation, le client reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité des termes formant le contrat de vente, notamment les conditions générales et particulières de vente et les accepter expressément.
- 1.2 La demande d'inscription doit être singée par le client majeur ou son représentant légal ou pour les mineurs par le représentant légal.
- 1.3 Les informations communiquées au client peuvent être modifiées par écrit avant la date de l'inscription/réservation ou après celle-ci dans les conditions des présentes.

2. Prix

Les tarifs figurant sur les brochures ou sur le site internet de l'ADAPEI 56 sont exprimés en euros par groupe ou par personne. Les prix varient en fonction de la date, du voyage et du nombre de participants.

Nos prix sont calculés de manière forfaitaire incluant un ensemble de prestations décrites dans les programmes. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits et ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées. Si, en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, la première et la dernière journée se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ très matinal, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Les prix comprennent :

- L'hébergement et la pension comme décrite au programme,
- Les activités, visites, excursions éventuelles contenues dans la brochure ainsi que celles proposées par l'équipe d'animation (les conditions météorologiques peuvent modifier certaines activités ou les annuler),
- L'encadrement,
- Les déplacements au cours du séjour,
- Les frais d'organisation.

De manière générale, seules les prestations mentionnées explicitement dans les descriptifs des voyages sont comprises dans le prix. Les prestations ne sont pas incluses : Les frais d'acheminement jusqu'au lieu de séjour et jusqu'au domicile, Les achats personnels ainsi que toutes dépenses liées à une activité non prévue au programme, les frais médicaux, l'assurance annulation.

3. Validation de l'inscription, Acompte et paiement du solde

Les inscriptions aux séjours sont prises dans la limite des places disponibles. L'inscription ne pourra être validée qu'à réception :

- Du contrat de vente et de la fiche d'inscription correctement et intégralement complétés accompagnés de ses annexes éventuelles
- Du versement d'un acompte de 250 euros pour une semaine de séjour.
- Du versement d'un acompte de 500 euros pour deux semaines de séjour.

Le séjour ou l'activité doit être intégralement réglé au plus tard 30 jours avant la date du départ. Les règlements peuvent être effectués, par virement, par chèque ou par chèques vacances ANCV.

Un échelonnement des paiements pourra être étudié. Le client n'ayant pas soldé son séjour à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Des frais d'annulation seront alors retenus conformément à l'article 5.

4. Modification ou annulation d'un séjour du fait de Parenthèses :

Certains voyages sont subordonnés à un nombre de participant minimum. Dans le cas où celui-ci ne serait pas atteint, Parenthèses se réserve le droit de modifier ou d'annuler la prestation de voyages au plus tard 21 jours avant le jour du départ. S'il s'agit d'une modification, une proposition est transmise au client qui doit communiquer son acceptation ou son refus dans un délai de 7 jours. A défaut de réponse dans les délais impartis, le client est présumé opter pour l'annulation du contrat. S'il s'agit d'une annulation, Parenthèses procédera au remboursement des sommes versées sans possibilité d'obtenir des indemnités de pénalité.

5. Désistement – Annulation du fait de l'acheteur :

Toute demande de désistement ou d'annulation doit être adressée à Parenthèses par courrier électronique ou courrier postal avec accusé réception, la date de réception faisant foi. Sont considérés comme des annulations, la défection du client après signature du devis, les demandes du client de modification de la ville de départ, de la destination, de l'hôtel ou hébergement et des prestations précédemment validées.



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

En cas d'annulation de la part du client, le remboursement des sommes versées interviendra après déduction faite des frais d'annulation dont le montant varie selon la date de l'annulation. Dans tous les cas, des frais de dossier de 50€ seront retenus.

Le barème suivant sera appliqué :

- Plus de 45 jours avant le départ, il sera retenu le montant de l'acompte (250€ ou 500€).
- De 44 à 21 jours avant le départ, il sera retenu 70 % du prix total du séjour.
- Moins de 21 jours avant le départ, il sera retenu 100 % du prix total du séjour.

6. Assurance Annulation (facultative) :

Le client a la possibilité de souscrire une assurance annulation multirisques sans motif (condition de l'assurance disponible sur le site internet ou sur simple demande) dont le prix varie selon le prix du séjour choisi. Cette souscription est vivement recommandée par Parenthèses.

Durée des garanties :

- La garantie "Annulation" prend effet le jour de votre souscription au contrat d'assurance et expire le jour de votre départ en voyage.
- La durée de validité des autres garanties correspond aux dates du séjour indiquées sur la facture délivrée par l'organisateur de voyages, avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.

L'assurance annulation sans motif vous offre la possibilité d'obtenir le remboursement de votre voyage sans avoir à fournir de justificatifs (une franchise de 30% des frais est conservée par l'assureur).

7. Assurances Responsabilité Civile :

Parenthèses a souscrit une assurance de responsabilité civile (contrat n° 06188484X) auprès de Groupama, liée à l'activité d'organisation et/ou de vente de voyages et/ou séjours touristiques pour un montant de 1.000.000€ dont perte, vol ou détérioration de bagages confiés à hauteur de 20.000 € par année et application d'une franchise de 200€.

Garantie financière : Groupama.

8. Responsabilité civile du vacancier :

Chaque vacancier est couvert par sa propre assurance responsabilité civile. Tout dégât ou accident provoqué par lui-même sera à sa charge et donc à déclarer par ses responsables légaux auprès de sa propre assurance.

9. Frais médicaux :

Les vacanciers sous traitement viendront équipés d'un semainier rempli et d'une ordonnance à jour. A défaut, Parenthèses se réserve le droit d'acheter le semainier et de le faire remplir par un professionnel de santé aux frais de la personne en charge de l'inscription.

Les frais médicaux (médecin, pharmacie) sont à la charge des participants. Dans le cas où Parenthèses avance ces frais, une demande de remboursement récapitulative sera adressée au vacancier ou à son représentant à la fin du séjour. A réception du règlement, Parenthèses adressera en retour la feuille de soin ouvrant droit au remboursement par l'assurance maladie.

10. Aptitude au séjour :

Chaque inscription est validée après étude de la fiche d'inscription et des documents annexes fournis. Toutes informations pouvant nuire au bon accueil du vacancier et au bon déroulement du séjour doit être déclarées au préalable par l'inscrivant : difficultés à la vie en collectivité, difficulté motrice importante, besoin de manipulation technique, appareillage, passage infirmier, troubles du comportement.

Dans le cas contraire, découvrant des écarts entre les informations renseignées dans le dossier d'inscription et les capacités réelles du vacancier, Parenthèses se réserve le droit de transférer la personne sur un séjour mieux adapté ou de mettre fin au séjour après en avoir informé sa famille ou son tuteur légal. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être consenti et les frais occasionnés par ce retour ou ce transfert seront à la charge du vacancier.

11. Réclamations :

Les réclamations doivent être adressées par courrier à l'Adapei 56 dans un délai de 1 mois suivant la fin du séjour/activité. Après avoir rassemblé les informations nécessaires, une réponse circonstanciée sera apportée par l'Adapei56.

Toutefois, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, espèces ou d'objets de valeur que les vacanciers auront choisi d'emporter sur le séjour.

Bonnes vacances avec Parenthèses !



Service Vacances et Loisirs "Parenthèses"

Siège social de l'ADAPEI du Morbihan

2, Allée de Tréhornec - BP 116

56 003 VANNES Cedex

02 97 63 91 73



<https://www.facebook.com/adapei.du.morbihan>



N° d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours : IM056210001

N° d'agrément de vacances adaptées organisées : AGR.035-2021-0002

Partez décontracté !

